

Droits fondamentaux soutenus par SVPLibertés

L'association a pour but de promouvoir les droits du citoyen français, la défense de ses droits fondamentaux et de ses activités civiques, afin de garantir notamment :

- Droit de la santé, droit au secret médical, droit au consentement libre et éclairé, droit du patient, droit à l'accès aux soins pour tous et sans discrimination, droit à la liberté de choix en matière de soins et traitements médicaux préventifs, curatifs et palliatifs.

- Droit au travail et à la liberté d'entreprendre sans discrimination, sans harcèlement, sans menace ou chantage à l'emploi, droit à la protection des travailleurs indépendants, libéraux, salariés, fonctionnaires, soignants ou non soignants, en cas d'atteinte à leur liberté d'entreprendre et à l'accès à l'emploi.

- Droit du citoyen au libre accès aux établissements publics et privés.

- Droit à l'enseignement pour tous sans aucune discrimination.

- Droits de l'enfant, préservation de son épanouissement et de son intégrité physique et psychique en milieu scolaire, dans sa famille et dans la société en tout temps et selon son âge, respect de son consentement libre et éclairé en tant que mineur et personne vulnérable.

- Droit à la liberté d'expression prévu par le bloc de constitutionnalité et la constitution du 4 octobre 1958.

La mise en oeuvre de cet objet et de ces différents sujets se traduit en pratique par toutes les actions jugées utiles et

notamment par :

- Des actions de sensibilisation, d'accompagnement, d'éducation et de formation auprès de tout public.
- Des réflexions, études, analyses et actions dans ces sens.
- L'organisation, ou le soutien à, des événements permettant la levée de fonds.
- La mise en oeuvre d'actions juridiques et de contentieux.
- Et toute autre méthode jugée utile pour promouvoir et défendre ces sujets.